



2026

Rapport
du budget Primitif

Table des matières

Contexte économique et financier	3
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget	4
II. La section de fonctionnement	6
A. Les recettes de fonctionnement.....	6
1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole	7
2. Dotations, subventions et participations	8
3. Le produit de la fiscalité directe locale.....	9
4. Les compensations.....	10
5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales	10
6. Les autres produits de fonctionnement.....	11
B. Les dépenses de fonctionnement.....	12
1. Achats de biens et de services	14
2. Les charges de personnel	15
3. Les subventions, contributions et participations	16
4. Autres charges de gestion courante.....	17
5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	17
III. L'investissement et son financement	18
A. Les dépenses d'investissement	18
B. Le financement de l'investissement	23
1. Les ressources propres	23
2. L'emprunt.....	25
IV. L'endettement	25
Conclusion	27

Contexte économique et financier

En préambule, il est essentiel de rappeler que le calendrier budgétaire de la Mairie de Toulouse n'a pas permis d'intégrer l'impact des mesures actuellement encore en cours de discussion dans le cadre des débats sur le projet de Loi de finances pour 2026.

A la date de rédaction de ce rapport, la contribution réclamée aux collectivités territoriales dans le cadre d'un nouvel effort de redressement des finances publiques telle qu'envisagée par le gouvernement avant le débat parlementaire est estimée à un montant global minimal de 4,7 milliards d'euros, dont 17 millions d'euros pour la Mairie de Toulouse. En y ajoutant la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL, l'impact global atteindrait 22,2 M€.

Les mesures impactant la Mairie de Toulouse estimées en fonction des éléments connus lors de la rédaction du présent rapport seraient les suivantes :

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) serait finalement reconduit pour une deuxième année consécutive avec une enveloppe doublée portée à 2 Mds € et un effort contributif du bloc communal. La Mairie de Toulouse deviendrait contributrice pour un montant estimé à 11,4 M€ ;
- La réduction de 25 % de la compensation versée par l'État au titre de l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives des établissements industriels engendrerait une perte de 5 M€ ;
- La réduction du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) se traduirait par un impact estimé à -0,2 M€ ;
- La dotation forfaitaire serait également diminuée de 0,6 M€ ;
- L'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL de 3 points en 2026 entraînerait une charge supplémentaire estimée à 5,2 M€, s'ajoutant à celle décidée sur 2025 de 3 points.

A ce stade, seule la hausse du taux de la cotisation patronale à la CNRACL est d'ores et déjà intégrée dans le budget primitif 2026 tandis que les autres mesures si elles étaient confirmées seront intégrées lors de la proposition de vote du budget supplémentaire en juin 2026 quand leur impact sera précisément connu.

Les efforts d'optimisation, de maîtrise et de rationalisation initiés dès 2025, par la Mairie de Toulouse devraient permettre d'absorber le choc financier induit par ces mesures, sous réserve d'être poursuivies voire étendues en 2026.

Grâce à cette gestion rigoureuse, la collectivité parvient à maintenir une épargne nette à 35,6 M€ au stade du budget primitif, le niveau de service public proposé aux Toulousains et à poursuivre la mise en œuvre de ses projets structurants, à l'image de l'ouverture du musée des Augustins.

Dans ce contexte contraint, la Mairie de Toulouse réaffirme son engagement à protéger le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas les taux d'imposition. Parallèlement, elle veille à maintenir un niveau d'investissement significatif pour préparer l'avenir et à garantir l'accès à un service public de qualité.

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

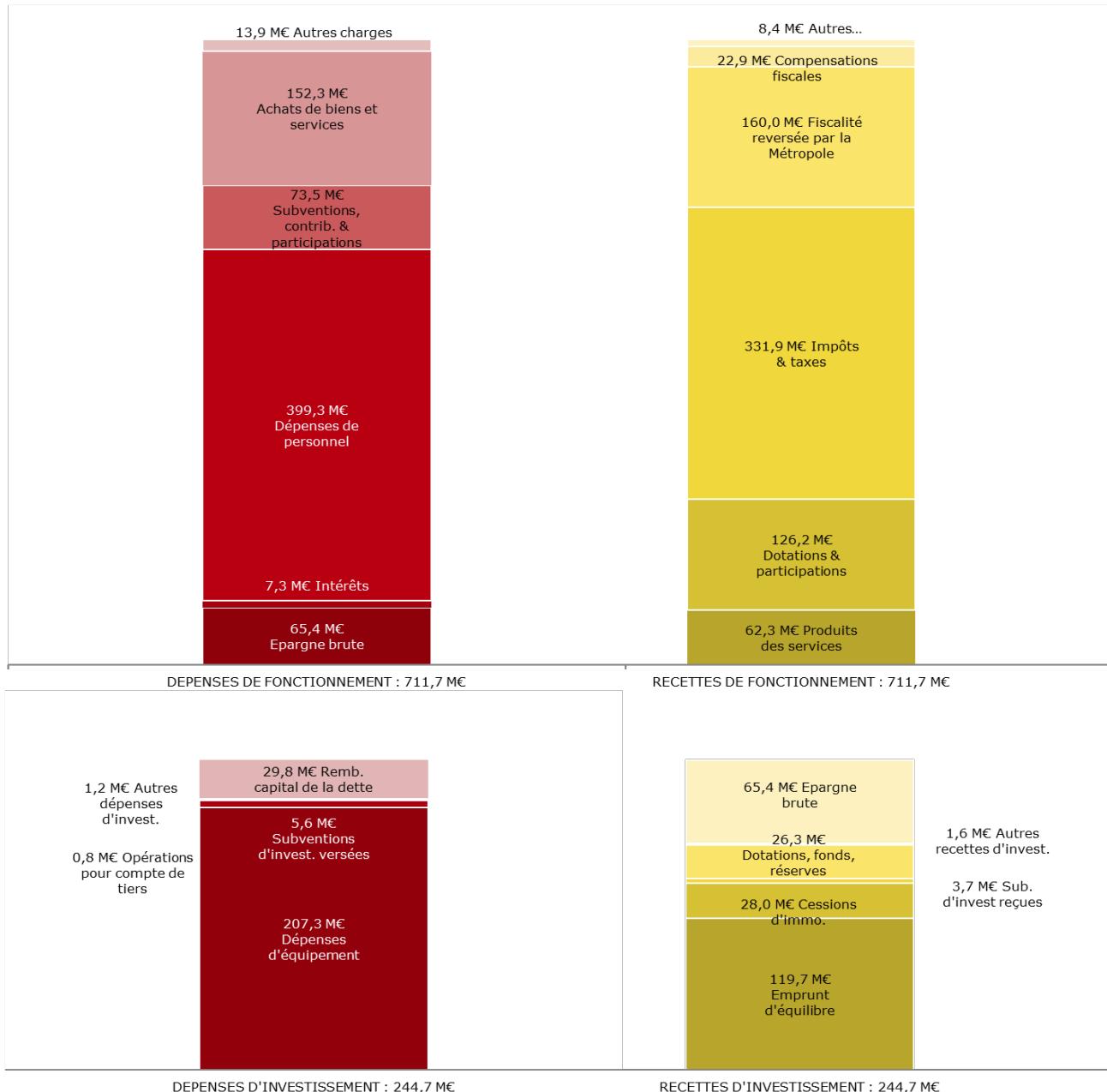
en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	700,50	711,42	1,6%	10,92
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	652,90	638,94	-2,1%	-13,96
Epargne de gestion	47,60	72,48	52,3%	24,88
Charges financières nettes	4,97	7,07	42,3%	2,10
Epargne brute	42,63	65,41	53,4%	22,78
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>6,09%</i>	<i>9,19%</i>		
Remboursement en capital de la dette (retraité)	24,71	29,84	20,8%	5,13
Epargne nette	17,93	35,57	98,4%	17,64
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>2,56%</i>	<i>5,00%</i>		
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	221,41	214,90	-2,9%	-6,51
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	40,91	59,63	45,8%	18,72
Emprunt d'équilibre	162,58	119,70	-26,4%	-42,88

Le budget primitif 2026 anticipe une hausse des recettes de fonctionnement de 1,6 % (10,92 M€) par rapport au budget primitif 2025. Cette évolution résulte principalement de la reprise d'activité de certains équipements culturels et notamment la réouverture du musée des Augustins, mais également de la croissance estimée de la fiscalité directe et indirecte.

Lors du vote du budget primitif 2025, il avait été précisé que, dans l'attente des effets de la loi de finances 2025, des efforts d'optimisation seraient nécessaires lors du budget supplémentaire 2025 afin de préserver l'équilibre budgétaire. Cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement réalisé en 2025 est maintenu en 2026. Associé à une progression des recettes, fait ressortir **une épargne nette à 35 M€**, soit une augmentation de 17 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'annuité de la dette pèse à hauteur de 36,9 M€ en augmentation de 7,2 M€.

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif est en phase avec le rythme soutenu de la mandature et marque la poursuite des projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles hors dette de 214,9 M€.

En conséquence, au stade du budget primitif, le besoin d'emprunt d'équilibre s'élève à 119,7 M€.



II. La section de fonctionnement

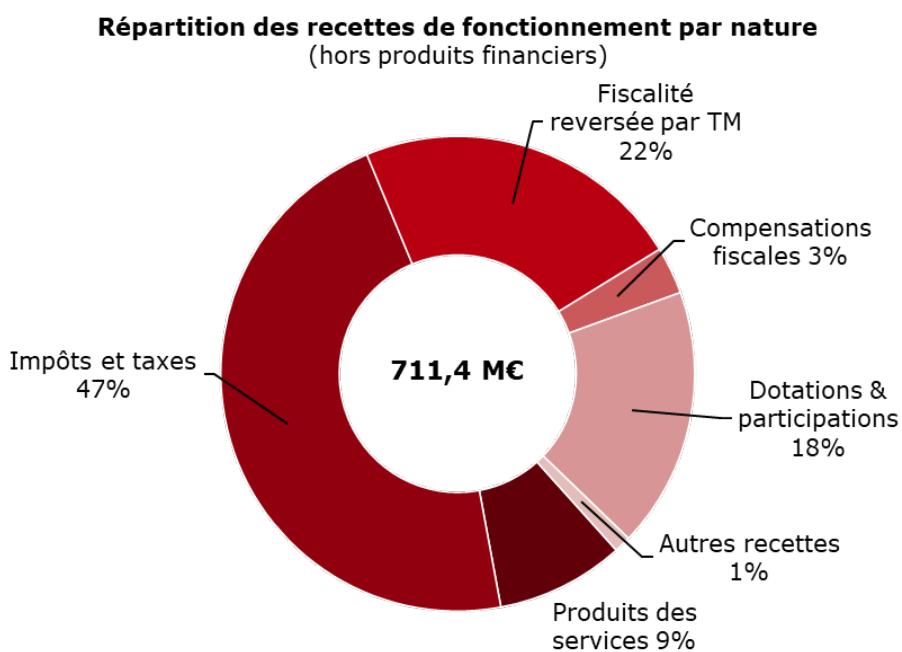
A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	59,45	62,25	4,7%	2,80
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	19,25	21,37	11,0%	2,12
Redevances et droits des services	30,71	31,79	3,5%	1,07
Mise à disposition de personnel	7,19	6,64	-7,7%	-0,55
Remboursement de frais	1,32	1,00	-24,3%	-0,32
Autres produits des services	0,98	1,46	48,5%	0,48
Impôts et taxes	325,12	331,90	2,1%	6,78
Fiscalité directe	276,44	281,44	1,8%	4,99
Fiscalité indirecte	48,67	50,46	3,7%	1,79
Autres impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Fiscalité reversée par la Métropole	159,46	159,99	0,3%	0,53
Attribution de compensation (AC)	137,81	136,84	-0,7%	-0,97
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	21,65	23,15	6,9%	1,50
Compensations des exonérations fiscales	21,87	22,92	4,8%	1,05
Compensation de la réforme de la TP	0,00	0,00	-	0,00
Compensation des exonérations de TF	21,87	22,92	4,8%	1,05
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
Autres compensations	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	126,70	126,25	-0,4%	-0,45
Dotation global de fonctionnement (DGF)	80,45	84,25	4,7%	3,80
Participations	43,25	39,10	-9,6%	-4,15
Autres dotations et participations	3,00	2,89	-3,5%	-0,11
Autres produits de gestion courante	7,46	7,78	4,3%	0,32
Revenus des immeubles	1,57	1,54	-2,3%	-0,04
Red. versées par fermiers et concessionnaires	3,01	3,50	16,3%	0,49
Autres produits de gestion courante	2,88	2,74	-4,7%	-0,14
Autres recettes de fonctionnement	0,44	0,33	-24,5%	-0,11
Recettes de fonctionnement (hors produits financiers)	700,50	711,42	1,6%	10,92

Le budget primitif prévoit une progression des recettes de fonctionnement de 10,9 M€, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2025. Cette évolution résulte de 3 facteurs :

- les produits des services publics et des redevances augmentent, en raison notamment de la reprise d'activité de certains équipements culturels et la réouverture du musée des Augustins,
- la fiscalité directe locale, dont les taux sont stables depuis 2015, progresse de 6,8 M€ avec une revalorisation de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) et une progression physique des bases, ainsi qu'une reprise des droits de mutation (+10 % en 2026) portée par la baisse des taux d'intérêt et le maintien de l'attractivité du territoire,
- les dotations et participation progressent légèrement avec la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), tandis que les participations de l'État diminuent en raison de la réintégration de certains financements dans la DGF et de la suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires. Les versements de la CAF, contribuant au financement des services municipaux, restent stables.

La quotité de chaque type de recette (ci-dessous) est globalement similaire en 2026 à celle constatée au budget primitif 2025. La fiscalité, au sens large, représente près de 72 % des recettes totales.



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a. L'attribution de compensation (AC) : 136,84 M€

L'attribution de compensation inscrite au budget 2026 atteint 136,84 M€, en baisse de 0,76 % par rapport au montant d'Attribution de Compensation anticipé au titre de l'exercice 2025. Il est notamment projeté une progression du montant refacturé sur le périmètre des services communs, conduisant à une minoration d'AC pour la Mairie de Toulouse.

L'actualisation définitive des montants d'AC 2025, présentée lors de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), est susceptible de faire évoluer cette estimation. Par exemple, l'évaluation des ressources transférées au titre de la compétence abris-voyageurs et pourrait notamment avoir pour effet une majoration des AC 2025 et 2026 de la Mairie de Toulouse.

Le montant précis de l'AC sera ajusté dans une étape intermédiaire lorsque le niveau des charges transférées sera validé par la CLECT.

b. La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 23,15 M€

La dotation de solidarité communautaire de la Mairie de Toulouse est évaluée à 23,15 M€ pour 2026, soit une progression de 1,58 M€ par rapport au montant perçu en 2025. Cette évolution est conforme au pacte financier et fiscal de Toulouse Métropole actualisé le 20 octobre 2022 et s'explique en partie par la restitution de la dynamique fiscale relative au transfert de produit de taxe foncière réalisé en 2021.

2. Dotations, subventions et participations

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation global de fonctionnement (DGF)	80,45	84,25	4,7%	3,80
Dotation forfaitaire	59,36	60,62	2,1%	1,26
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	15,01	16,85	12,3%	1,84
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	6,08	6,78	11,5%	0,70
Participations	43,25	39,10	-9,6%	-4,15
Participations - Etat	5,90	1,98	-66,5%	-3,92
Participations - Autres tiers	37,35	37,12	-0,6%	-0,22
Autres dotations et participations	3,00	2,89	-3,5%	-0,11
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	126,70	126,25	-0,4%	-0,45

a. Les dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

Les règles de répartition pour 2026 n'étant pas connues, les produits des dotations sont prévus en fonction des modalités de répartition 2025. La reconduction des règles de répartition actuelles conduirait à une hausse de la DGF évaluée à +2,3 M€ en 2026 par rapport à la DGF réellement perçue en 2025. Ceci s'explique notamment par l'anticipation d'une augmentation de l'enveloppe nationale octroyée pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), et par l'effet de l'augmentation de la population sur la dotation forfaitaire. Toutefois, le projet de Loi de finances en cours à la date de rédaction du rapport pourrait intégrer une baisse de 0,6 M€ de la dotation forfaitaire.

Par ailleurs, la participation de l'État relative à l'accompagnement financier au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans sera intégrée, à compter de l'exercice 2026, dans la dotation globale de fonctionnement. Dans la mesure où il n'est pas encore précisé si cette intégration viendra abonder la DGF ou si elle sera réalisée à montant constant, elle n'a pas été retenue en augmentation dans les prévisions de DGF.

Le montant de la DGF est estimé à 84,25 M€ pour 2026.

b. Les autres participations

Pour 2026, les **participations** affichent une baisse de 9,6% (-4,2 M€) par rapport à 2025, pour s'établir à 39,1 M€.

Cette baisse résulte principalement des **participations de l'Etat**. D'une part, la modalité de versement de la participation de l'État liée à l'accompagnement financier de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans sera modifiée en 2026 : cela représentait un montant de 2,7 M€ en 2025. D'autre part, l'État met un terme au fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP), institué par l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 relative à la mise en place de projets éducatifs territoriaux pour les écoles dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine, ou huit demi-journées comprenant cinq matinées. Ce dispositif, qui visait à accompagner financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de ces projets, n'est donc plus mobilisable à compter de 2026. La Mairie de Toulouse poursuit néanmoins les actions éducatives demandées par l'État dans le cadre des projets éducatifs territoriaux,

sans bénéficier du soutien financier correspondant, soit une perte de recettes estimée à 1,7 M€ par rapport à 2025.

Les prévisions des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'un montant de 37,1 M€ se décomposent comme suit :

- Dans le domaine de **la petite enfance**, elles s'élèvent à 24,8 M€ dont 18,2 M€ pour la Prestation de Service Unique et 6,5 M€ pour le Bonus Territoire. Ces prévisions sont basées sur le prévisionnel de 2025. Le bonus territoire intègre également l'application d'un indice de revalorisation de 8,1 % du forfait des places existantes en 2025 et un bonus trajectoire accompagnant le développement de place cofinancées par la collectivité.
- Dans le domaine de **l'éducation**, il est prévu des aides CAF à hauteur de 6,3 M€ et pour **l'enfance-loisirs** de 4,8 M€.
- Les activités des centres sociaux bénéficient, au titre de la Prestation de Service Unique, de recettes de la CAF pour un montant de 0,43 M€

La partie « **Autres dotations et participations** » concerne principalement la dotation générale de décentralisation (2 M€) dont la projection est stable par rapport à 2025. Cette dotation est destinée à compenser les charges transférées aux communes en matière de services municipaux d'hygiène et de santé (1,9 M€). Le fonds de compensation de TVA en fonctionnement est prévu dans cet item à hauteur de 0,15 M€. Il pourrait être remis en cause au vu des dispositions du projet de loi de finances en cours de discussion lors de la rédaction du rapport.

3. Le produit de la fiscalité directe locale

Le produit de **taxe foncière sur les propriétés bâties**, inscrit au budget primitif 2026, s'élève à 270,7 M€. Cette prévision intègre une progression des bases d'imposition évaluée à :

- 2,5% pour les locaux d'habitation, dont 1,5 % au titre des bases physique et 1 % correspondant à une estimation de la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025 ;
- 1,50 % pour les locaux commerciaux ;
- 2 % pour les établissements industriels.

Le produit de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** augmenterait de 3,5 %, sous l'effet de la progression des bases d'imposition, pour atteindre 9,6 M€ en 2026.

Le produit de la **taxe sur les propriétés non bâties** estimé pour 2026 est stable. Il s'élève à 0,3 M€.

Il convient de noter que **les taux de fiscalité n'évoluent pas en 2026** et que la pression fiscale municipale est stable depuis 2015.

4. Les compensations

Les allocations compensatrices sont versées par l'Etat aux collectivités suite à la mise en place d'exonérations de fiscalité locale.

Les compensations évoluent en cohérence avec les tendances observées sur les fiscalités correspondantes (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

Cependant, pour les locaux industriels, une évolution des règles a été envisagée. Seule l'évolution physique des bases est prise en compte, sans revalorisation forfaitaire, ce qui entraîne une moindre augmentation de la recette estimée à 200 000€.

Le montant des compensations s'élèverait à 22,9 M€ pour 2026.

5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe add. aux droits de mutation ou pub. foncière	26,00	26,58	2,2%	0,58
Taxe sur l'électricité	10,73	11,19	4,3%	0,46
Prélèvement sur les produits des jeux	7,33	8,08	10,3%	0,75
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,10	1,90	-9,5%	-0,20
Droit de place	2,40	2,58	7,5%	0,18
Autres impôts et taxes indirects	0,11	0,13	11,5%	0,01
Fiscalité indirecte et autres taxes	48,67	50,46	3,7%	1,79

Le produit de la **fiscalité indirecte** est projeté **en hausse de 3,7%, soit une variation de +1,8 M€ par rapport au budget primitif 2025**.

Poste prépondérant de la fiscalité indirecte, **le produit des droits de mutation (DMTO)** connaît une baisse depuis fin 2022, en raison du recul marqué du volume des transactions immobilières. Sur l'année 2025, une reprise est constatée avec une hausse estimée à +11 %. Elle serait suivie d'une nouvelle progression de **+10 % en 2026**, portée par la baisse des taux d'intérêt et le maintien de l'attractivité du territoire. Le montant du produit est évalué à **26,6 M€**.

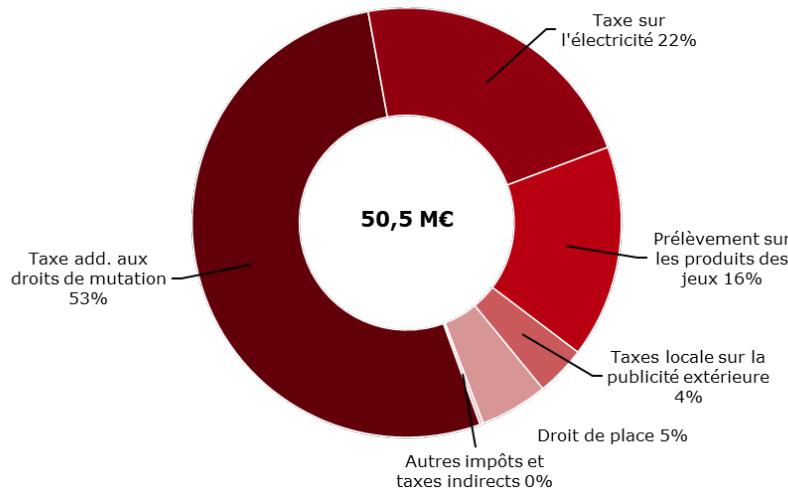
Le produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est estimé à **11,2 M€** pour 2026. Il progresse de 1% en lien avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH N-1) et la hausse de la consommation d'électricité estimée également à +1 %.

Les produits des jeux sont prévus en hausse de 0,75 M€ à 8,1 M€ au regard de l'activité constatée du casino.

Les prévisions relatives à la taxe locale sur la **publicité extérieure** sont revues à la baisse (-0,2 M€) en raison de la fermeture de plusieurs établissements en 2025.

Concernant les **droits de place**, la hausse de 0,18 M€ s'explique par un ajustement des recettes non-intégrées lors du budget primitif 2025.

Répartition de la fiscalité indirecte et autres taxes



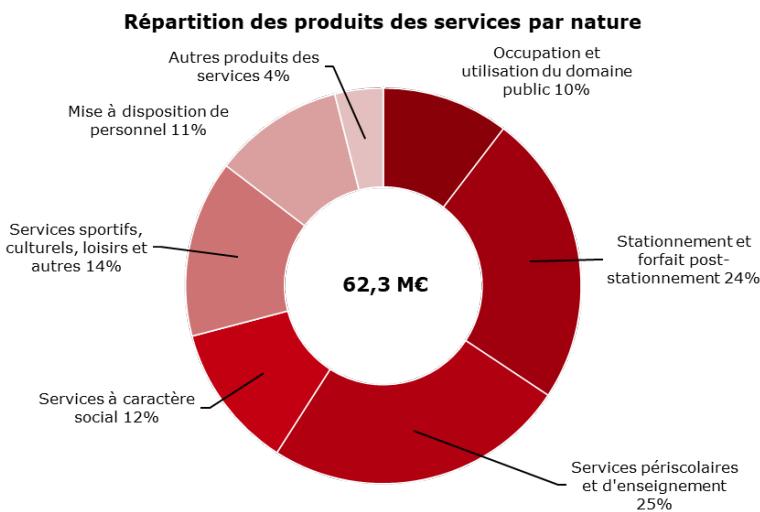
6. Les autres produits de fonctionnement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	19,25	21,37	11,0%	2,12
Redevance d'occupation du domaine public communal	1,00	1,08	7,6%	0,08
Red. de stationnement et forfait post-stationnement	13,12	14,90	13,6%	1,78
Autres redevances d'utilisation du domaine	5,13	5,39	5,1%	0,26
Redevances et droits des services	30,71	31,79	3,5%	1,07
Red. et droits des services à caractère culturel	2,06	3,15	53,3%	1,10
Red. et droits des services à caractère sportif	2,81	2,39	-14,8%	-0,42
Red. et droits des services à caractère de loisirs	2,35	2,56	8,9%	0,21
Red. et droits des services à caractère social	7,25	7,39	2,0%	0,14
Red. et droits des serv. périscolaires et d'enseignement	15,16	15,38	1,5%	0,22
Autres redevances et droits des services	1,09	0,91	-16,7%	-0,18
Mise à disposition de personnel	7,19	6,64	-7,7%	-0,55
Remboursement de frais	1,32	1,00	-24,3%	-0,32
Autres produits des services	0,98	1,46	48,5%	0,48
Produits des services	59,45	62,25	4,7%	2,80

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont projetés en hausse de 2,8 M€ par rapport au BP 2025 afin de tenir compte de plusieurs paramètres :

- **les recettes des services publics tarifés** (cantine, centres de loisirs, crèches, équipements culturels et sportifs...) sont en augmentation de 3,5% pour un montant total de 31,8 M€. La hausse des redevances culturelles (+1,1 M€) s'explique par la réouverture du musée des Augustins (+1 M€) et du Château d'Eau et par le dynamisme de la fréquentation des autres établissements culturels soutenu grâce à une programmation de qualité et ouverte à tous (+0,3 M€). La prévision des redevances à caractère social liées aux participations des familles pour les structures de la petite enfance progresse de 0,14 M€.
- les refacturations de personnel à Toulouse Métropole et à d'autres collectivités affichent un montant total de 6,4 M€ pour 2026 au vu du prévisionnel d'exécution sur l'exercice 2025 ;

- la Mairie de Toulouse continuera de porter, conformément à la délibération du 10 décembre 2021, la masse salariale des personnels mis à disposition de la SPL du Métronum pour un montant estimé à 0,2 M€ stable par rapport au BP 2025.



B. Les dépenses de fonctionnement

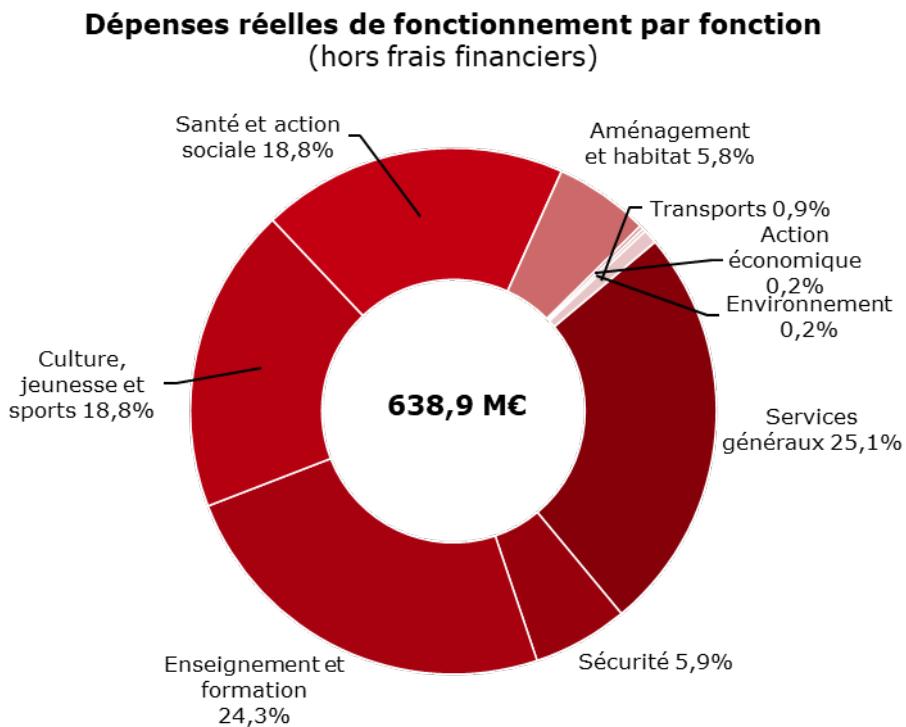
en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Achats de biens et de services	159,75	152,30	-4,7%	-7,45
Dépenses de personnel	405,61	399,31	-1,6%	-6,30
Fonds de péréquation et autres reversements	3,08	2,32	-24,7%	-0,76
Subventions, contributions et participations	73,62	73,47	-0,2%	-0,14
Autres charges de gestion courante	10,45	10,68	2,2%	0,23
Autres charges de fonctionnement	0,40	0,86	112,7%	0,45
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	652,90	638,94	-2,1%	-13,96

Les dépenses de fonctionnement affichent une diminution de 13,96 M€ entre les budgets primitifs 2025 et 2026. Lors du vote du budget primitif 2025, il avait été précisé que, dans l'attente des effets de la loi de finances pour 2025, des efforts d'optimisation seraient nécessaires afin de préserver l'équilibre budgétaire. Le budget supplémentaire 2025 a permis d'intégrer les impacts financiers de la loi de finances pour 2025. Cet ajustement s'est articulé autour de trois priorités : la stabilité de la masse salariale, la mobilisation des « satellites » à l'effort financier et l'optimisation de l'ensemble des dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire 2025 s'élevaient à 624,85 M€ soit une baisse de 28,05 M€ par rapport au budget primitif 2025.

Entre le budget supplémentaire 2025 et le budget primitif 2026, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 14 M€, principalement sous l'effet de la hausse des achats de biens et services et de l'évolution des charges salariales. Par ailleurs, le soutien aux associations et en particulier celui à la petite enfance, est renforcé traduisant la volonté de préserver la qualité du service rendu aux Toulousains tout en maintenant une gestion rigoureuse.

Les seules dépenses de personnel, représentant 64% de dépenses de fonctionnement (après les refacturations avec Toulouse Métropole des agents mutualisés), témoignent de la volonté de la Mairie de poursuivre la gestion de nombreuses activités municipales.

Le graphique ci-dessous présente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, par grands secteurs d'intervention. Les dépenses de proximité liées à la vie de quartier (éducation, culture, sports, santé, sécurité) représentent près de 68 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.



1. Achats de biens et de services

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Matières et fournitures	58,86	55,75	-5,3%	-3,11
Contrats de prestations de services	38,24	36,31	-5,0%	-1,93
Locations mobilières et immobilières	10,16	9,74	-4,2%	-0,42
Entretien et réparations	9,87	9,84	-0,4%	-0,04
Assurances	2,54	2,33	-8,4%	-0,21
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2,51	2,06	-18,1%	-0,45
Publicité, publications et relations publiques	4,96	6,15	23,8%	1,18
Transports	2,25	2,33	3,6%	0,08
Déplacements et réceptions	0,55	0,42	-24,1%	-0,13
Frais postaux et de télécommunications	0,84	0,77	-8,4%	-0,07
Frais de gardiennage	4,23	4,39	4,0%	0,17
Frais de nettoyage des locaux	3,85	3,98	3,5%	0,13
Remboursement de frais à TM	8,25	7,75	-6,1%	-0,50
Impôts et taxes	2,54	2,34	-7,5%	-0,19
Autres charges à caractère général	10,10	8,16	-19,3%	-1,95
Achats de biens et de services	159,75	152,30	-4,7%	-7,45

Les achats de biens et services représentent près de 24% des dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de ce poste est essentielle pour garantir l'équilibre budgétaire. C'est pourquoi lors du budget supplémentaire 2025, ce chapitre était proposé en baisse à hauteur de 11,7 M€ pour s'élever à 148 M€. Cette baisse portait principalement sur les prestations de service (-3,4 M€), les fluides (-1,6 M€) et les fournitures et maintenance diverses (-3,6 M€).

Les efforts des directions sont maintenus en 2026 tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité. **En 2026, ces dépenses affichent une hausse de 4 M€ par rapport au budget supplémentaire 2025, mais restent en deçà du budget primitif 2025.**

Au budget primitif 2025, il était prévu 1,05 M€ au titre de l'accueil du Tour de France en tant que ville de départ et d'arrivée lors de la boucle prévue le 16 juillet 2025, ramené à 0,9 M€ au Budget Supplémentaire. L'exercice 2026, quant à lui, porte une dépense estimée à 1 M€ pour l'ouverture du musée des augustins.

Les prévisions de dépenses liées **aux matières et fournitures** ont été construites sur la base des éléments suivants :

- une baisse (près de 1M€) de la charge relative à la fourniture d'électricité suite à la baisse des prix du marché et à l'installation massive de LED qui a eu un effet immédiat sur le niveau de consommation ;
- la signature d'un nouveau marché de fourniture de gaz en juillet 2025 qui inclut une réduction des prix de près de 20% et permet une baisse de près de 0,68 M€ de ce poste malgré une augmentation de la charge de TVA ;
- un impact du plan Ecol'Oz, projet écologique et ergonomique au sein des écoles toulousaines visant l'amélioration des conditions de travail des agents et la diminution de l'utilisation de produits chimique dans les écoles. Ces nouvelles pratiques participent à la baisse de près de 0,44 M€ des achats de produits d'entretien

- un besoin supplémentaire de 0,32 M€ pour l'achat de vaccins pour organiser, sur préconisation de la Haute Autorité de Santé, la campagne de vaccination des 11-14 ans contre la méningite compensée par une recette ;

Une baisse de 0,35 M€ est proposée **sur les locations immobilières et charges locatives** qui s'explique notamment par l'arrêt de locations de certains bâtiments compte tenu des efforts de rationalisation et de réagencement des espaces de travail et la diminution de surface de la location de l'immeuble Pyrite à Toulouse Métropole.

La **maintenance** des applications informatiques nécessite une revalorisation de 0,2 M€ du fait des formules de révision de prix des marchés.

Enfin, les primes d'**Assurance** sont projetées en baisse de 0,2 M€ grâce à la renégociation des taux notamment pour le volet « dommages aux biens et aux véhicules ».

2. Les charges de personnel

Les dépenses de masse salariale inscrites au titre du budget primitif pour 2026 baissent de 1,6 % par rapport au budget primitif 2025 (405,6 M€) et augmentent de +1,4 % par rapport au budget Supplémentaire 2025 (393,3 M€) pour atteindre 399,3 M€.

Cette évolution s'explique exclusivement par les éléments suivants :

- l'augmentation pour la deuxième année consécutive, du taux de cotisation patronale CNRACL (+3 points de cotisations) annoncée dans le cadre du projet de Loi de finances de la Sécurité Sociale pour un montant prévisionnel de 5,2 M€. Pour mémoire d'autres augmentations sont annoncées. Cette mesure, engagée en 2025 se déclinera jusqu'en 2028 à raison de +3 points par an.
- l'évolution liée aux déroulements de carrières des agents (avancements d'échelon, de grade et promotions internes - GVT interne) estimée à 2,2 M€.
- une enveloppe budgétaire liée à l'organisation des élections municipales pour un montant prévisionnel de 0,45 M€.
- l'évolution du régime indemnitaire de la Police Municipale pour 0,5 M€.

Le pilotage réalisé sur l'année 2025 a permis de contenir la masse salariale à son niveau 2024, nonobstant les augmentations importantes liées aux mesures réglementaires (URSSAF, CNRACL et GVT).

Cet effort de gestion sera poursuivi en 2026 : ouvertures de structure ou de missions seront ainsi réalisées à effectif global constant.

Enfin, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a acté une évaluation du coût des services communs pour l'année 2025 à 37,1 M€.

Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations, la masse salariale réellement affectée aux politiques publiques municipales atteindrait près de 432 M€.

	BP 2025	BP 2026	Evolution (%) n/n-1
Montant de masse salariale au chapitre 012	405,61	399,31	-1,55%
Retraitements	30,44	32,81	7,78%
Services mutualisés facturés à TM	-5,20	-5,30	1,92%
Remboursement Budgets Annexes TM personnel mis à disposition	-0,16	-0,17	5,77%
Remboursement pour personnel mis à disposition d'Autres organismes	-0,80	-0,73	-9,15%
Solde remboursement mises à disposition individuelles par TM	-1,20	-0,60	-50%
Services communs (déduits de l'Attribution de Compensation)	37,80	39,60	4,77%
Masse salariale nette retraitée	436,05	432,12	-0,90%

3. Les subventions, contributions et participations

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Subventions de fonct. au CCAS	13,46	12,84	-4,6%	-0,62
Sub. de fonct. Régie Agricole	0,39	0,40	1,5%	0,01
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	42,11	43,57	3,5%	1,46
Contributions obligatoires	6,90	6,52	-5,5%	-0,38
Autres subventions et participations	10,75	10,14	-5,6%	-0,60
Subventions, contributions et participations	73,62	73,47	-0,2%	-0,14

Ce poste de dépenses enregistre une légère diminution de 0,2 % entre le budget primitif 2025 et celui de 2026, principalement liée à la baisse de la contribution versée au CCAS en accord avec celui-ci suite à la définition de son besoin pour 2026 et à la réduction des subventions aux écoles privées, en cohérence avec les effectifs constatés. Cette évolution est toutefois partiellement compensée par la hausse des subventions de fonctionnement accordées aux associations du secteur de la Petite Enfance afin de leur permettre de faire face notamment à la hausse de leurs dépenses de personnel.

Les **subventions de fonctionnement aux associations** représentent 59 % de ce poste soit un montant de 43,5 M€ et affichent une hausse de BP à BP de 1,5 M€. Cette hausse est liée à la volonté de la Mairie de Toulouse de revaloriser les aides pour les acteurs locaux associatifs du secteur de la Petite Enfance. Un montant de 5,5 M€ sur 3 ans est prévu afin de garantir la pérennité de cette offre de garde essentielle aux familles.

Par ailleurs, en 2026, les associations percevront 100% du montant total attribué en 2025. Une enveloppe supplémentaire du budget global subventions pourra être mobilisée en cours d'année pour accompagner les acteurs dont la situation financière serait fragilisée par des contraintes conjoncturelles.

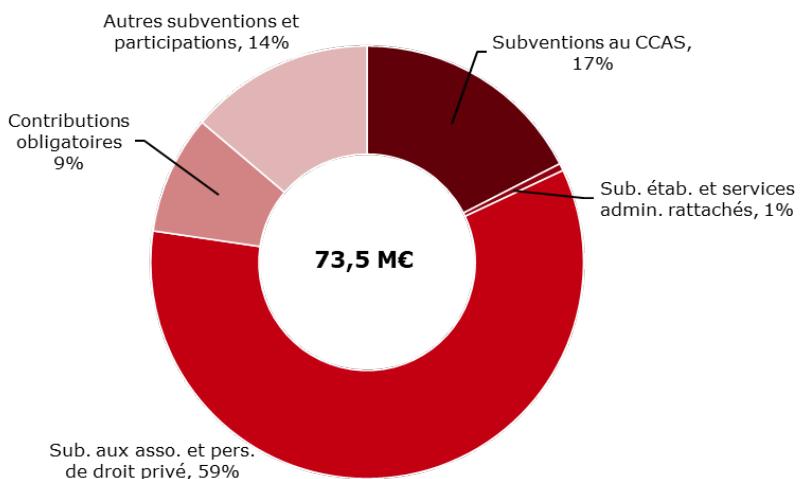
La subvention au Centre Communal d'Action Sociale est ajustée à 12,8 M€ soit une baisse de +1,5 %. Conformément à la démarche engagée par la Mairie de Toulouse auprès de l'ensemble de ses organismes partenaires, le CCAS poursuit en 2026 les efforts de gestion déjà engagés en 2025. Cet engagement, mené en concertation étroite avec la Mairie, se traduit par une diminution de 0,6 M€ par rapport au budget primitif 2025, tout en maintenant la capacité du CCAS à conduire les projets déjà engagés. Ces ajustements budgétaires s'accompagnent d'une priorisation des actions, concentrant les efforts sur des compétences relevant pleinement des compétences communales, tandis que les interventions relevant de l'État ou du Département de la Haute-Garonne font l'objet d'une réduction ciblée comme précisé dans la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2025.

La subvention de l'ISDAT est maintenue au niveau versé en 2025 soit 4,2 M€.

Après une hausse de 5,8% en 2025 liée aux effectifs, les contributions de la Mairie de Toulouse aux **établissements scolaires privés** reviennent au niveau inscrit en 2024.

Enfin, concernant les **autres subventions et participations**, la contribution prévue au BP2026 pour le Syndicat Mixte des Abattoirs est identique à celle de 2025, soit 2,03 M€ et permettra de financer les futures Grandes Expositions dont celle consacrée à Jean-Charles de Castelbajac.

Répartition des subventions, contributions et participations par typologie



4. Autres charges de gestion courante

Ce poste est en hausse de 2,2 %, soit + 0,23 M€ par rapport au budget primitif 2025. Cela s'explique par l'évolution des crédits prévus au titre du numérique en hausse de 0,48 M€ (révision de prix de 2025 et 2026, évolution des usages, augmentation des licences...).

Par ailleurs, les inscriptions relatives aux admissions en non-valeur et aux pénalités sur les marchés progressent de 0,24 M€ par rapport au BP 2025.

Ces augmentations sont partiellement atténuées par une diminution des prévisions relatives aux apurement de produits rattachés sur exercices antérieurs, en recul de 0,30 M€.

5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Les simulations anticipent une légère diminution du FPIC, liée à un abondement sur la part non reversée par le dispositif DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités Territoriales) au niveau national. Pour rappel, ce dispositif a été instauré par l'article 186 de la loi de finances pour 2025 afin de contribuer au redressement des finances publiques. Il prévoit un prélèvement temporaire d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales. Au vu des dispositions en cours, la Mairie de Toulouse pourrait devenir contributrice à hauteur de 11,4 M€ en 2026.

Le **prélèvement au titre du FPIC** est ainsi évalué à **1,8 M€**.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2021-2026 de la Mairie de Toulouse a été votée en mars 2021, pour un montant de 944 millions d'euros. Le recensement de nouveaux projets à l'issue des travaux de mi-mandat et la prise en compte de l'évolution des conditions de marché lors des travaux **de révision de la programmation**, ont conduit à augmenter **la PPI 2021-2026 de la Mairie de Toulouse** de 113 millions d'euros, pour la porter à **1 057 millions d'euros**.

L'investissement de la Mairie constitue un levier essentiel de soutien à l'économie locale et nationale, en mobilisant des activités non délocalisables qui contribuent directement à la création d'emplois et à la production de richesse locales.

Cette capacité financière octroyée aux directions opérationnelles pour mener à bien les projets de la mandature fait l'objet chaque année, lors des étapes budgétaires, d'une inscription de crédits correspondant aux besoins résultant de la programmation technique des opérations.

Pour le **budget primitif 2026, le programme d'investissement de l'année s'élève à 214,9 millions d'euros**, soit 20,1 % des crédits prévus au sein de la PPI actualisée 2021-2026.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	
<i>Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458 - en M€</i>	
AXE	BP 2026
Sécurité et tranquillité	8,88
Sécurité	3,49
Eclairage public	4,15
Mobilités et réseaux	0,85
Education - plan sûreté	0,36
Coordination performance	0,03
Vie de quartier et proximité	114,88
Education	54,48
Sports	19,85
Aménagement – équipements mutualisés	12,82
Action territoriale	15,21
Solidarités	4,46
Petite enfance	4,15
Animation socioculturelle (dt mission égalité)	3,12
Enfance loisirs	0,33
Réglementation	0,46
Développement durable et la nature en ville	26,90
Espaces verts	6,63
Environnement	3,13
Parc automobile peu emissif	7,07
Immobilier - leds dans les écoles	1,30
Sports - leds terrains de sport	2,85
Autres projets : photovoltaïque, végétalisation, rafraîchissement	5,92
Rayonnement municipal et Modernisation	64,23
Immobilier	20,67
Aménagement	10,67
Numérique	15,51
Culture	14,16
Cuisine centrale	1,03
Moyens généraux	0,98
Ressources humaines	0,34
Finances	0,54
Gestions déléguées	0,16
Commande publique	0,09
Communication	0,09
TOTAL	214,90

Les principales opérations du budget 2026 sont :

Axe 1 : Sécurité et tranquillité : 8,9 M€

Les crédits alloués à la sécurité s'élèvent à **3,5 M€** dont, 1,3 million servira à la poursuite du déploiement du plan caméras dans le centre-ville, ainsi que dans plusieurs ZAC (zones d'aménagement concerté).

Le budget 2026 dédié à **l'éclairage public** s'élève à **4,2 M€**. Ces crédits seront majoritairement destinés à l'entretien courant du parc, à la poursuite du plan de transformation de l'éclairage traditionnel en éclairage LED avec pour objectif l'atteinte du 100% LED d'ici 2026, et à l'installation de systèmes de détection de formes pour un fonctionnement énergétique raisonné. Ces améliorations des équipements d'éclairage public constituent un moyen de lutte contre la pollution lumineuse et contribuent à répondre aux enjeux de la transition écologique.

Axe 2 : Vie de quartier et proximité : 114,9 M€

L'éducation représente **54,5 M€** des crédits destinés à l'axe vie de quartier et proximité. 37,1 millions sont prévus pour les travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des groupes scolaires (GS). La réouverture des GS Jolimont, Ancely, Courrège, Rangueil (élémentaire) à la suite de lourdes interventions de rénovation est par ailleurs prévue en 2026. A noter parallèlement que l'acquisition foncière nécessaire à la construction du futur GS Fondeyre devrait également avoir lieu en 2026.

Les investissements dédiés aux **équipements sportifs** en 2026 s'élèveront à **19,9 M€**.

- 6,3 millions d'euros seront consacrés au Plan Piscine dont 5,2 millions pour les importants travaux de rénovation de la piscine Toulouse Lautrec, avec le lancement de la réhabilitation de la coupole et du bassin et la création d'un bassin d'apprentissage. Parallèlement, la Mairie de Toulouse participera au projet de création de la Cité de la Natation via une subvention de 4 millions d'euros. A ce titre, elle versera en 2026 un montant de 2,2 millions d'euros.
- Concernant les stades et terrains, les travaux sur le Stade TOEC Georges Aybram se poursuivront en 2026 avec 1,2 million d'euros prévu sur l'année pour son extension et sa réhabilitation, et 650 000 euros seront consacrés à la finalisation de la réfection et de la mise en sécurité de la piste d'athlétisme Gironis.
- S'agissant des salles et gymnases, les principaux investissements concerneront la poursuite de la transformation de la salle d'armes Louis Julien (1 million d'euros) et la construction du gymnase Guilhermy (2,5 millions d'euros) tandis que la construction du gymnase Dortis est en phase de préparation.

Les dépenses relatives aux **équipements mutualisés** représenteront **12,8 M€** en 2026 et seront essentiellement consacrées aux études et aux travaux des projets suivants :

- L'équipement mutualisé de la Cartoucherie qui comprendra une médiathèque, une ludothèque, un centre social, une Maison Toulouse Services et des salles d'activités ;
- L'équipement mutualisé Malepère qui accueillera une médiathèque, une ludothèque, un centre culturel, un gymnase, un restaurant seniors ;
- L'équipement de Montaudran sera orienté vers la jeunesse et les familles ;
- L'équipement de Soupetard concentrera des fonctions d'accueil pour les associations, de soutien à la jeunesse et à la parentalité, ainsi que de médiation culturelle.

Afin de renforcer **l'action de proximité**, **15,2 M€** d'investissement sont prévus pour l'entretien et le développement des salles associatives, des équipements de proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des mairies annexes et des Maisons Toulouse Services. Notamment, des crédits seront dédiés à la rénovation des salles de proximité Negreneys dans le Nord de Toulouse (265 000 euros), Lafourguette localisée au Sud (767 000 euros), Amidonniers située au Centre (250 000 euros). Des aménagements intérieurs à hauteur de 525 000 euros seront réalisés au sein de l'équipement de quartier St-Martin du Touch qui regroupe une salle polyvalente, des salles d'activités, un centre social et un accueil jeune. A la Reynerie, 2,2 millions d'euros seront alloués au démarrage

des travaux visant à créer la Cité de la Danse et 900 000 euros au réaménagement des locaux de l'ancienne Maison de la Justice et du Droit pour y reloger des associations. Dans le quartier Rigal, 2,6 millions d'euros seront investis pour la poursuite des travaux du centre de loisirs mutualisé. Le chantier de la halte-garderie de Mirail Université se poursuivra également en 2026 (2,3 millions d'euros).

Les **solidarités** affichent un budget de **4,5 M€** pour 2026, comprenant principalement le financement du Pass Accession Toulousain (900 000 euros), un dispositif destiné à faciliter l'acquisition d'un premier logement aux ménages résidant à Toulouse. Parmi les principales dépenses de l'année s'ajoutent la relocalisation du restaurant de l'espace social du Grand Ramier (600 000 euros) et les travaux du centre social d'Amouroux (520 000 euros).

Les dépenses d'investissement relatives à la politique de la **petite enfance** sont évaluées à **4,2 M€** pour l'année 2026 dont 3,8 millions destinés aux travaux courants d'entretien des établissements d'accueil du jeune enfant.

La direction **du développement et de la coopération culturelle** et celle de **l'enfance loisirs** totalisent un budget de **3,4 M€** pour leurs travaux courants et leurs projets structurants tels que le démarrage de la construction du centre culturel et social de Bordeblanche (2 millions d'euros) et la poursuite des travaux du pôle d'activités socio-culturelles Paul Bert à Saint-Simon (635 000 euros).

Axe 3 : Développement durable et nature en ville : 26,9 M€

La Mairie de Toulouse prévoit **6,4 M€** au titre des travaux de végétalisation dans les **espaces verts, parcs et jardins** de la ville, incluant notamment le réaménagement du parking du Zenith (2,9 millions d'euros en 2026). A ces actions, s'ajoutent les opérations du budget participatif qui visent à renforcer la nature en ville, la biodiversité et à adapter la cité aux conséquences du changement climatique, via des travaux de renaturation et de végétalisation.

La **thématique environnement et énergie** présente un budget de **3,1 M€** pour 2026 dont 1,8 millions d'euros pour la poursuite du déploiement du plan 100 000 arbres.

Enfin, **d'autres projets destinés à soutenir le développement durable et à favoriser la transition écologique verront le jour ou se poursuivront** en 2026. Sont ainsi prévus, 2,9 millions d'euros pour la réfection de l'éclairage des stades et 2,2 millions pour la végétalisation des cours de récréation des écoles de la ville. A noter, que le plan LED dans les établissements scolaires de la commune devrait s'achever en 2026, avec l'équipement des dernières écoles (1,3 millions d'euros pour l'année). Parallèlement, 3 millions et 3,8 millions d'euros seront respectivement affectés au renouvellement et à l'achat de véhicules peu émissifs afin d'accompagner la transition écologique de la collectivité. Enfin, 1,6 millions d'euros seront investis dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments de la collectivité.

Axe 4 : Rayonnement municipal et modernisation : 64,2 M€

L'année 2026 sera marquée à nouveau pour un fort soutien de la collectivité au **rayonnement de la culture toulousaine (14,2 M€ prévus au BP 2026)** :

- Avec l'implantation du département théâtre du Conservatoire rue de Dunkerque (3,7 millions d'euros).
- Les travaux sur le grand cloître du Musée des Augustins (2,6 millions d'euros).
- Débutés fin 2024, les travaux de la Cinémathèque (1 million d'euros prévus sur l'année) se poursuivront pour une finalisation début 2026. Essentiels dans une optique d'adaptation de l'équipement à tous les publics, ils visent à créer une salle de projection supplémentaire de 100 places, un hall d'exposition, un espace de réception et d'accueil ainsi qu'un café et une terrasse extérieure.
- L'achèvement des travaux d'agrandissement et d'aménagement du Château d'Eau, initiés fin 2024, impliqueront un paiement final d'1 million d'euros en 2026. Sa réouverture est prévue à la fin de l'année 2025.

Une partie des crédits prévus en 2026 permettra par ailleurs de poursuivre la **mise en accessibilité des bâtiments de la ville** (8,1 millions d'euros pour 2026) et la sauvegarde du **patrimoine historique de Toulouse** avec la rénovation du Couvent des Jacobins (1,3 millions d'euros sur l'année) et de Saint-Pierre des Chartreux (1,4 millions d'euros). Les travaux pour la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) se poursuivront en 2026 avec 1,5 million d'euros de dépenses inscrites.

La modernisation de la collectivité se poursuivra avec **15,5 millions d'euros de crédits** inscrits pour le déploiement d'équipements, d'infrastructures et le développement **de projets numériques** (dématérialisation, automatisation, sécurisation, etc.).

B. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
Resources propres	58,83	95,20	61,8%	36,36	44,3%
Epargne nette	17,93	35,57	98,4%	17,64	16,6%
Dotations, fonds et réserves	21,30	26,30	23,5%	5,00	12,2%
Subventions d'investissement reçues	7,46	3,74	-49,9%	-3,72	1,7%
Produits des cessions d'immobilisations	10,91	28,02	156,8%	17,11	13,0%
Opérations pour compte de tiers	0,30	0,82	171,7%	0,52	0,4%
Autres recettes d'investissement	0,94	0,75	-19,6%	-0,18	0,4%
Emprunt d'équilibre	162,58	119,70	-26,4%	-42,88	55,7%
Recettes d'investissement	221,41	214,90	-2,9%	-6,51	100,0%

1. Les ressources propres

a. Les dotations, FCTVA et divers : 26,3 M€

Ce montant comprend la prévision du Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 25 M€ en hausse de 5 M€ de BP à BP. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice de référence.

Le versement de la taxe d'aménagement par Toulouse Métropole est estimé à 1,3 M€.

b. Les subventions : 3,7 M€

Les subventions d'investissement inscrites au présent budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou celles inscrites formellement dans le cadre de dispositifs partenariaux (convention territoriale, convention l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine – ANRU, etc.). A ce titre, l'**Etat** devrait, en 2026, apporter une participation aux projets de la Mairie de Toulouse à hauteur de 0,3 M€ qui se décompose comme suit :

- 180 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Rangueil (120 000 €) et le solde de la reconstruction et l'extension du groupe scolaire Bénézet (60 000 €),
- 90 000 € pour la réhabilitation du groupe scolaire Jolimont au titre du Fonds Vert.

Les différentes agences de l'Etat apporteront également leur concours aux projets de la collectivité.

Ainsi, l'**Agence Nationale du Renouvellement Urbain** (ANRU) versera 620 832 € pour la construction du nouveau groupe scolaire Marie Marvingt à Empalot (400 000 €), le centre d'accueil et de loisirs mutualisé Rigal à 3 cocus (116 666 €) et le pôle ludique à Bagatelle (104 166 €).

L'**Agence Nationale du Sport (ANS)** contribuera, quant à elle, à hauteur de 315 000 € pour la rénovation de la piscine Toulouse Lautrec.

L'**ADEME (Agence de la Transition Ecologique)** participera à plusieurs projets de géothermie, notamment pour les groupes scolaires Canto Laouzetto, Bénézet et Lucie Aubrac pour un total de 36 108 € prévus en 2026. Elle apportera également sa participation, à hauteur de 221 231 €, sur le projet REVOX porté par la cuisine centrale qui

vise au remplacement des emballages jetables dans les cantines scolaires par des contenants réutilisables.

Le **Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)** contribuera pour un montant de 435 104 € à la restructuration des espaces de la Cinémathèque de Toulouse.

La **Caisse d'Allocations Familiales**, quant à elle, cofinancera à hauteur de 704 790 € différents projets de construction, réhabilitation et rénovation sur les Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), les centres sociaux, et les établissements d'accueil du jeune enfant (relais petite enfance, haltes garderies, crèches collectives, multi-accueils).

La **Région Occitanie** versera 290 069€ pour la restructuration des espaces de la Cinémathèque dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER). En outre, le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** devrait contribuer pour un montant de 67 895 € à l'installation géothermique de l'école Bénézet.

Enfin, **Oppidéa** participera pour 774 000 € à l'installation de caméras dans les ZAC, dont 54 000 € pour la ZAC Borderouge et 720 000 € pour ZAC Cartoucherie.

A ce stade, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, n'a pas donné suite aux demandes adressées de financement sur des projets d'investissements.

c. Les cessions d'immobilisations : 28,02 M€

Sont citées ici, à titre principal, la vente de divers immeubles pour 22 M€ dont la caserne Vion (14 M€), l'immeuble Liberto 4 chemin Larousse (5 M€), la Tour de montage du théâtre du capitole 42 chemin Amouroux (0,61 M€), l'emplacement destiné à accueillir la Cité de la Natation (0,59 M€) et de terrains pour 4,06M€ dont 2 M€ rue Marie Laurencin, 1 M€ allée Madron et 0,78 M€ chemin de Rupé.

Il est également prévu la cession du plateau Basso Cambo situé devant l'ancien centre commercial Casino proche du métro estimée à 1,78 M€.

Le montant des ventes aux enchères de véhicules est estimé à 175 000 € représentant 77 véhicules conformément au plan de renouvellement établi.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 0,82 M€

Ces crédits correspondent principalement aux interventions sur les immeubles menaçant ruine (700 000 €) et le remboursement des travaux d'office réalisés par les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse pour l'élimination des encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène (80 000 €). Cette inscription comprend également le reliquat de l'opération pour compte de tiers, équilibrée en dépenses et en recettes, pour le dévoiement des réseaux et ouvrages des eaux pluviales dans le cadre de Toulouse Aerospace Express pour 35 000 €.

2. L'emprunt

Déduction faite des ressources propres, y compris l'épargne nette, le besoin de financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2026 à 119,65 M€ environ. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

IV. L'endettement

L'encours de dette au 31 décembre 2025 atteint 330,9 M€. Cet encours **majoritairement à taux fixe** ne comporte **pas d'emprunts structurés**, et se répartit entre **14 prêteurs**.

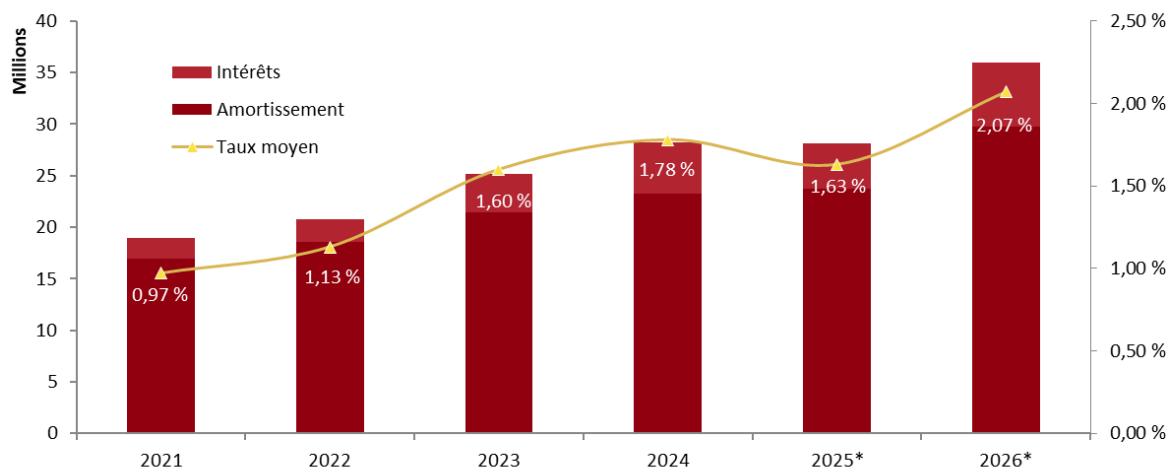
En 2026, l'encours de dette projeté au 31 décembre **devrait atteindre 377,23 M€**.

L'annuité de la dette estimée pour l'exercice 2026 s'élèverait à **35,99 M€**, en augmentation du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts en 2025 et 2026. La dette de la Mairie de Toulouse étant jeune, il n'y a pas encore de contrats anciens qui arrivent à leur terme. Chaque emprunt nouveau se traduit par une augmentation du remboursement annuel des années suivantes.

Les frais financiers inscrits au budget 2026 s'élèvent à **6,25 M€** (hors Intérêts Courus Non Echus) en augmentation par rapport à l'exercice 2025. Malgré une hausse de l'encours, l'augmentation des charges d'intérêts reste modérée. En effet, après une phase de resserrement de la politique monétaire par la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2022 et 2023, celle-ci a entamé un cycle d'assouplissement de sa politique monétaire en 2024 qui s'est poursuivi en 2025. De ce fait les indices de taux variables sont attendus à des niveaux plus bas en 2026 que ceux enregistrés en 2025. Néanmoins, le taux d'intérêt moyen estimé passerait à 2,07 % contre 1,63 % en 2025. Cela s'explique par un nouvel emprunt à taux fixe anticipé en 2026.

Malgré cette progression, les conditions de financement de la Mairie de Toulouse sont performantes. En outre, l'essentiel du besoin d'emprunt à mobiliser en 2026 a été sécurisé par la contractualisation d'un contrat avec la Banque Européenne d'Investissement qui permet ainsi de bénéficier de conditions plus favorables qu'avec un établissement bancaire classique.

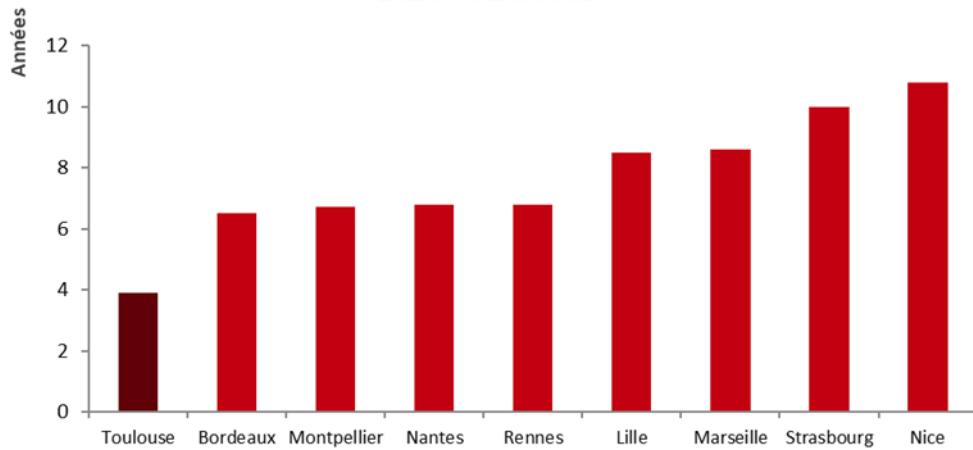
Evolution de l'annuité



* 2025 et 2026 estimations

La capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse en 2026 est estimée à 5,7 années contre 3,5 années en 2025. Ceci s'explique par la diminution de l'épargne brute et l'augmentation de l'encours de dette due à l'accélération de la réalisation des projets d'investissements du mandat. Le niveau reste toujours très bas en comparaison avec les communes de même strate et bien en deçà de l'objectif de la Mairie de Toulouse fixé à 9 ans et du seuil d'alerte pour une commune, situé à 12 ans.

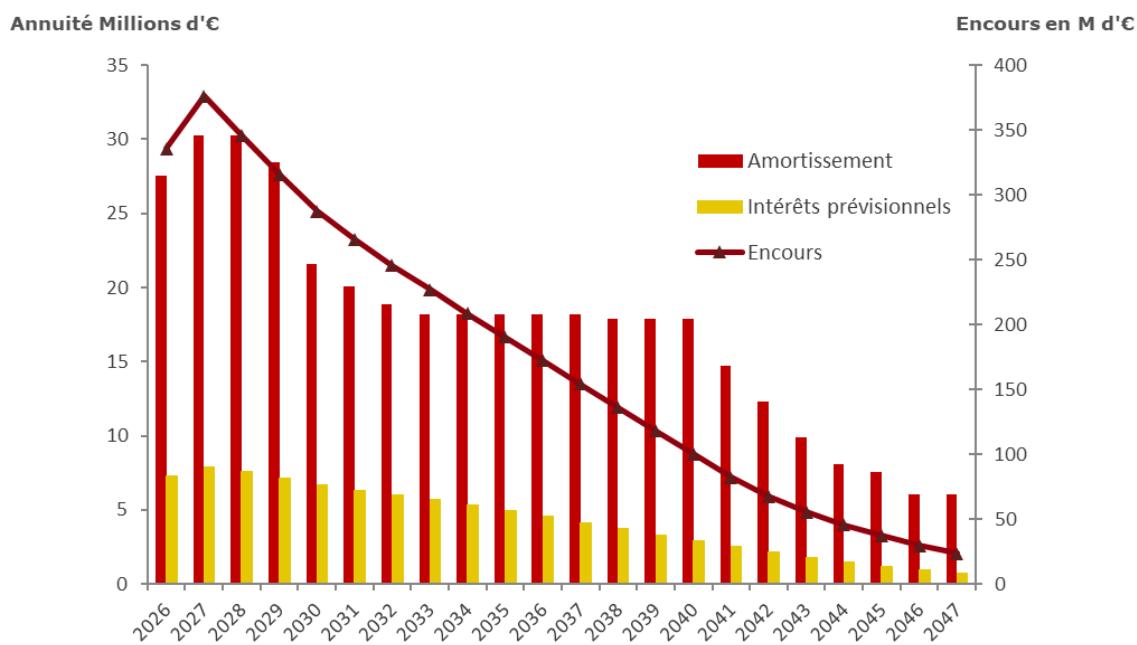
Capacité de désendettement en années 2024 - sources FCL



L'extinction de l'encours de dette, en intégrant les nouveaux emprunts de 2026, révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées. Ainsi, l'augmentation de l'encours en 2025 puis 2026 entraîne une hausse des remboursements avec un an de décalage, donc en 2027 et 2028. Un autre palier se dessine nettement en 2030, qui tient au fait que de nombreux emprunts se terminent à cette

période : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d'une durée de 10 ans.

Extinction de l'annuité de dette (avec emprunts prévisionnels 2026 intégrés)



Conclusion

Les prévisions traduisent, au stade du budget primitif 2026, une situation financière équilibrée, portée par la maîtrise des dépenses et la progression des recettes. L'épargne nette, qui s'établit à 35,6 M€, illustre la solidité de la trajectoire engagée en 2025 et la capacité de la Mairie de Toulouse à absorber les effets du projet de Loi de finances pour 2026 sans remettre en cause ses équilibres fondamentaux.

Cela permet également de préserver la qualité du service public, d'assurer la réouverture des grands équipements, tels que le musée des Augustins, et de maintenir un niveau d'investissement soutenu, essentiel à la vitalité du territoire.

Cette rigueur dans la gestion assure la stabilité budgétaire de la collectivité en 2026.